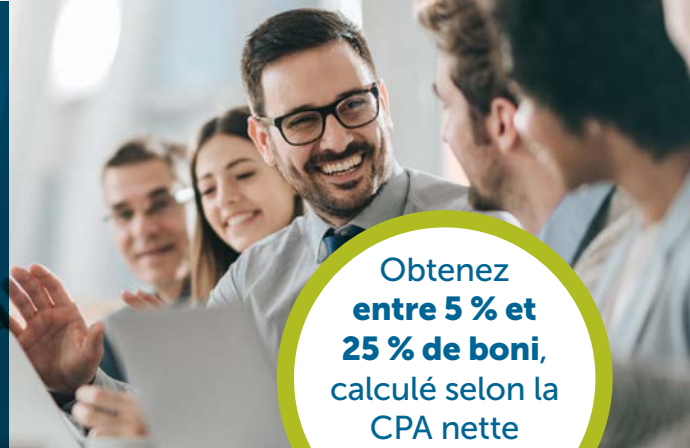


BONI DE CROISSANCE ET DE FIDÉLITÉ DE L'EMPIRE VIE



Obtenez entre 5 % et 25 % de boni, calculé selon la CPA nette annualisée.

Le NOUVEAU boni de croissance et de fidélité de l'Empire Vie évolue avec vous.

À compter du 1^{er} janvier 2024, le boni de croissance et de fidélité vous permet d'obtenir une récompense de deux façons; par la croissance ou par la fidélité. Les conseillères et les conseillers admissibles peuvent gagner entre 5 % et 12,5 % de commission de première année (CPA) nette annualisée¹ avec la possibilité d'atteindre un boni entre 15 % et 25 % à mesure que leur CPA nette annualisée augmente!

Fonctionnement

C'est simple : notre nouveau boni de croissance et de fidélité a été conçu pour vous récompenser de deux façons :

Obtenez une récompense pour la croissance – atteignez des niveaux échelonnés de croissance des ventes au cours d'une année civile et gagnez un boni de croissance plus élevé à chaque échelon. À la fin de chaque année civile, la CPA nette annualisée supérieure à 2 500 \$ que vous aurez gagnée sera utilisée pour calculer votre boni de croissance.

Obtenez une récompense pour la fidélité – obtenez un boni sur plusieurs années civiles consécutives et le boni augmentera progressivement à chaque année consécutive, jusqu'à l'année 4.

Le pourcentage de ces récompenses est déterminé selon les critères du tableau ci-dessous :

Détails du programme

Paliers (selon la CPA nette annualisée gagnée)	Année de participation (selon le nombre d'années civiles ² consécutives où les critères d'admissibilité sont respectés)			
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4 +
2 500 \$ à 4 999 \$ en CPA	5 %	7,5 %	7,5 %	12,5 %
5 000 \$ à 9 999 \$ en CPA	10 %	12,5 %	12,5 %	15 %
10 000 \$ à 19 999 \$ en CPA	12,5 %	15 %	15 %	20 %
20 000 \$ et plus en CPA	15 %	20 %	20 %	25 %

Critères d'admissibilité minimaux	
Nombre minimal de polices : ET	5*
CPA nette annualisée minimale :	2 500 \$

Limites	
Boni payé sur une CPA nette annualisée de plus de 2 500 \$	
Paiement minimal :	100 \$
Paiement maximal :	15 000 \$

* Toutes les polices d'assurance vie et maladie sur support papier ou numérique (les polices de placement sont exclues) établies par l'Empire Vie sont admissibles aux fins du nombre minimal de polices.

Assurance et placements
Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}



Nous récompenserons la croissance et la fidélité lorsque vous gagnez une commission de première année nette annualisée minimale de 2 500 \$ et avez vendu un nombre minimal de 5 nouvelles polices au cours de l'année. Plus vous vendez, plus votre boni potentiel sera élevé. Nous verserons ce boni annuellement.

Nous renonçons aux qualifications de fidélité échelonnées en 2024 seulement! Les conseillères et les conseillers qui ont fait affaire avec l'Empire Vie au cours des trois dernières années consécutives pourraient être admissibles aux échelons de fidélité supérieurs à la fin de l'année 2024 (seulement s'ils répondent aux critères d'admissibilité minimaux). Consultez la circulaire d'information afin d'obtenir des détails.



Scénario 1 : Sophie

Sophie a vendu et régularisé 7 polices en 2024, pour une CPA nette annualisée de 7 500 \$. Elle est admissible à un boni de 10 % sur la tranche de 7 500 \$ de CPA nette annualisée gagnée supérieure au minimum de 2 500 \$, soit $7\,500 \$ - 2\,500 \$ \times 10 \%$, ce qui donne un boni total de 500 \$.



Scénario 2 : Mario

Au cours de la première année du programme de boni, Mario a vendu et régularisé 10 polices pour une CPA nette annualisée de 12 000 \$. Il était admissible à un pourcentage total de boni de 12,5 % et a reçu un boni de 1 187,50 \$ ($12\,000 \$ - 2\,500 \$ \times 12,5 \%$). Au cours de la deuxième année, il a vendu 3 polices pour une CPA nette annualisée de 2 200 \$. Malheureusement, Mario devra recommencer la première année de participation au boni pour la prochaine année civile (année 3), puisqu'il n'a pas rempli les critères de 5 polices minimales et d'une CPA totale minimale de 2 500 \$ au cours de la deuxième année du programme.

Admissibilité et règlements

Veillez consulter la circulaire d'information pour obtenir tous les détails.

 **Communiquez avec votre directeur ou directrice de comptes pour en savoir plus ou appelez notre centre des ventes au 1 866 894-6182.**

RÉSERVÉ AUX CONSEILLÈRES ET AUX CONSEILLERS

¹ Ce boni est calculé pour toutes les ventes réalisées au-delà du niveau de qualification de 2 500 \$.

² Si la conseillère ou le conseiller est admissible à un pourcentage de boni dans l'année actuelle du programme, il ou elle avance d'un an dans le tableau, mais doit atteindre les objectifs de CPA nette annualisée la même année civile pour gagner le boni applicable.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est, Kingston ON K7L 3A8 • 1 877 548-1881 • info@empire.ca • empire.ca

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}

INS-3871-FR-12/23

